

Téléphonie

Il y a de la friture sur les ondes à Saint-Sulpice

Les habitants de la commune se plaignent d'une mauvaise réception sur leur portable. Swisscom y travaille

Jérôme Ducret

«Comment dites-vous? Je n'ai pas compris.» Cette réplique est monnaie courante depuis quelques années au bord du lac, au centre et à l'est de la commune de Saint-Sulpice, dès que l'on veut se servir d'un téléphone portable. A tel point que les autorités municipales s'en sont plaintes à l'opérateur Swisscom, et ont même encouragé leurs administrés à lui envoyer des lettres de réclamation types.

Après avoir fait référence à de récentes annonces publicitaires vantant l'étendue et la qualité de la couverture mobile par la société de télécommunications, cette missive fait la liste des défauts constatés à Saint-Sulpice. «Les communications sont inaudibles, sans cesse perturbées et finalement interrompues tant la qualité du réseau fait défaut. Vous réaliseriez très vite que votre publicité est factice.» Et de demander «ardement» des mesures correctives.

«Je ne peux pas vous dire combien de ces lettres types ont été envoyées, note le municipal Jean-Pierre Jatton. Par contre, ce qui est sûr, c'est que peu de temps après le début de cette campagne de plaintes la Municipalité a été convenue à une discussion par Swisscom, et ils nous ont promis des améliorations. Ils nous ont même montré des cartes indiquant étape par étape comment la couverture allait s'améliorer.»



Au port des Pierrettes le réseau est très mauvais. V. CARDOSO

«Nous savons qu'à Saint-Sulpice le service n'est pas optimal partout»

Christian Neuhaus
Porte-parole de Swisscom

Le problème n'est pas identique sur tout le territoire communal. «On le constate en gros sur-

tout dans la partie est de Saint-Sulpice, et au bord du lac», ajoute l'élue.

Nouvelles antennes

«Je confirme, j'habite près du port des Pierrettes, et j'ai régulièrement des conversations qui sont coupées, hachées, détaille Maurice Decoppet, ancien syndic. Ou alors, si je règle la réception sur automatique, je me retrouve souvent chez Bouygues ou France Télécom, avec un signal émis depuis l'autre rive du lac. Ce n'est pas

catastrophique, mais c'est embêtant.»

Mais pour améliorer la situation, la société suisse doit travailler sur ses antennes, voire en installer de nouvelles. «Il faut savoir que, chaque année, l'utilisation de la bande passante pour le transfert de données double, explique Christian Neuhaus, porte-parole. C'est dû principalement à Internet, mais cela a des répercussions aussi sur les conversations téléphoniques. Nous savons qu'à Saint-Sulpice le service n'est pas optimal partout et nous voulons y remédier. D'ici quelques semaines, nous allons pouvoir optimiser une antenne déjà installée, cela devrait donner un léger mieux. Mais pour faire plus, il faudra trouver des sites pour de nouvelles implantations.» Ce genre de procédure, qui dure en moyenne de deux à trois ans, se heurte souvent à des oppositions des riverains.

Et à Saint-Sulpice, c'est carrément l'Exécutif municipal qui vient de jouer ce rôle. «Ils nous ont proposé d'installer une antenne très haute sur le bâtiment de commune, nous avons refusé, estimant que c'était trop haut, déclare Jean-Pierre Jatton.»

Pour les mobiles, pas de service universel

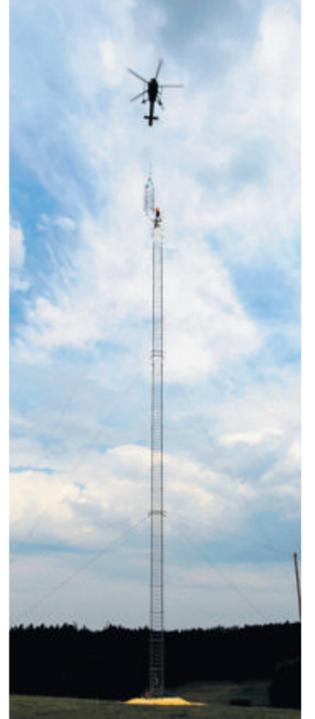
● La loi suisse prévoit qu'au moins un opérateur de télécommunications doit satisfaire aux exigences de ce que l'on appelle le service universel. Ce qui s'apparente à une espèce de droit à communiquer pour tout consommateur. Ce service est attribué après mise au concours par la Confédération à une

société, qui se trouve être Swisscom en ce moment. Il comprend l'obligation de fournir un raccordement téléphonique aux particuliers, et celle d'installer des cabines téléphoniques dans chaque commune. Il y a aussi une clause définissant l'accès à Internet, avec des débits minimums garantis aussi bien pour des

données entrantes que sortantes, débits certes inférieurs aux offres permettant de surfer de manière confortable. Mais rien n'existe en revanche en ce qui concerne la téléphonie mobile. Sauf les règles plus générales de protection des consommateurs, et bien sûr la volonté des sociétés privées d'œuvrer à la satisfaction de leurs clients-payeurs.

Un hélico pour monter le plus haut mât éolien

Au Chalet-à-Gobet, une structure métallique s'emboîte pièce par pièce pour atteindre les 135 m qui représenteront l'une des huit éoliennes lausannoises



Le mât, une fois terminé, culminera à 135 m. KEYSTONE

Depuis hier, le ballet aérien ne s'interrompt que pour des pauses techniques. Au Chalet-à-Gobet, à deux pas de la cabane dédiée aux scouts lausannois, c'est un hélicoptère qui monte peu à peu les pièces d'une structure qui atteindra 135 m de hauteur. Celle-ci sera utilisée à la fois comme gabarit grandeur nature et comme instrument de mesure du vent à cette altitude. Il figurera l'une des huit éoliennes prévues dans le projet lausannois Eoljorat Sud («24 heures» d'hier).

Des ouvriers suédois, une société d'hélicoptères suisse allemande, une entreprise de mesure internationale et des ingénieurs lausannois. Le mât qui s'érige depuis hier à l'ouest de la plaine de Mauvernay réunit une belle brochette de spécialistes. C'est que le jeu de Meccano géant nécessite des compétences particulières. Ainsi, les ouvriers scandinaves sont employés par la société Enercon, à qui Lausanne compte acheter ces turbines à vent.

Hier après-midi, le mât à moitié monté impressionne déjà par sa hauteur. A chaque rotation, l'hélicoptère décrit une boucle de plus en plus large afin d'accéder au sommet de la construction. Au bout d'une élingue, il emporte des sections métalliques de 5 mètres. Une fois arrivé pile au-dessus de la structure, le pilote démontre tous ses talents. La pièce d'une bonne centaine de kilos s'aligne en douceur. Les deux hommes-araignées vissés au sommet ont à peine besoin de guider la manœuvre. Une fois déposée, la pièce est boulonnée en vitesse par les deux ouvriers, qui s'empressent d'escalader ce nouvel étage pour réceptionner le suivant.

Peu de badauds ont fait le déplacement. Peu importe, une fois

terminé, ce mât se verra loin à la ronde. Tout comme les éoliennes qu'il préfigure. «C'est le plus haut mât de mesure de Suisse», lance un proche du dossier. Pour Nicolas Waelti, secrétaire général des Services industriels lausannois (qui sont à la base de ce projet), l'info reste à vérifier.

Mais il servira bel et bien à confirmer les études de vent déjà effectuées dans les environs. De quoi s'assurer que la production électrique envisagée - qui correspondra à la consommation de plus de 20 000 ménages - sera bien à la hauteur des espérances lausannoises. Des capteurs seront également installés afin de s'assurer que les chauves-souris ne pâtiraient pas de cette nouvelle activité dans les bois du Jorat.

A.D.Z

Feu d'artifice de tomates pour le Restaurant Day

La porcelainière Sylvie Godel et la cuisinière Fatima Ribeiro vont concocter l'un des 26 menus éphémères à l'enseigne de Lausanne à Table ce dimanche

Sylvie Godel est en nage. Dans son atelier lausannois, la porcelainière enchaîne les fournées à 1200 degrés. Plus de six cents assiettes, gobelets et sous-tasses doivent être prêts pour ce dimanche 16 août, jour du Restaurant Day de Lausanne à Table. Avec la cuisinière du Fraisier, Fatima Ribeiro, elle a imaginé un feu d'artifice de tomates baptisé Mets en Scène, que les deux amies proposent sur réservation uniquement, de 12 h à 17 h place de Bellerive, à côté de la Jetée de la Compagnie.

«C'est la pleine saison de la tomate», prévient Fatima Ribeiro. Il y aura donc du rouge sur la grande table toute de blanc dressée au bord du lac pour cinquante personnes, mais aussi du jaune en entrée avec une tomate ananas, moins acide, cuisinée façon tiramisù où le chèvre frais remplacera le mascarpone et le pain d'épice apportera sa touche de croquant. En tout: quatre entrées surprenantes, un plat à base de bœuf coupé en chiffonnade et sa tomate renfermant un risotto, et un dessert présentés dans la vaisselle



La céramiste Sylvie Godel (à gauche) et la cuisinière Fatima Ribeiro (à droite). MARIUS AFFOLTER.

sciemment déformée de Sylvie Godel. «Ces minimets formeront des compositions gustatives, visuelles et tactiles grâce au toucher de la porcelaine dans laquelle j'ai incorporé de l'email. Il lui donne un aspect un peu satiné», explique Sylvie Godel.

Au rouge des tomates, les Lausannois préféreront peut-être une autre couleur: le vert du parti écolo qui les invite à un quatre-heures à la Palud, de 14 h à 17 h. L'occasion de ne découvrir que des desserts concoctés par les candidats au Conseil national.

Comme le cake aux carottes du terroir de Tinetta Maystre ou le fondant au chocolat d'Adèle Thorens. **Laurent Antonoff**

Restaurant Day dimanche 16 août, infos et réservations sur www.lausanneatable.ch

Le PLR souhaite une loi cantonale sur les taxis

Le parti vaudois dépose un postulat au bureau du Grand Conseil. A terme, il n'envisage plus que deux catégories de chauffeurs de taxi, mais tous professionnels

«L'arrivée de la société Uber à Lausanne montre l'importance de statuer sur une loi-cadre générale s'appliquant dans l'ensemble du canton. Il faut protéger le client tout en assurant un service de taxi efficace et la sécurité des personnes transportées.» Par ces mots, le PLR Mathieu Blanc annonce le dépôt du postulat «Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes» au bureau du Grand Conseil. Pour lui, et son colistier Marc-Olivier Buffat, qui cosigne le postulat, les réglementations communales en la matière sont «diverses, parfois anciennes et peu pratiques, voire protectionnistes».

Le PLR vaudois propose dans un premier temps de simplifier l'exercice de chauffeur de taxi en le débarrassant de certaines dispositions réglementaires «protectionnistes et préservant des droits acquis, mais sans réelle pertinence». Parmi elles: un prix de redevance élevé, l'exigence de la connaissance des rues d'une ville

alors que tous les véhicules sont désormais équipés d'un GPS, ou encore la multiplication du type de licence (A-B-C, etc.) devraient être supprimées. Afin de garantir la sécurité des clients, il resterait bien entendu des contraintes légales comme l'état du véhicule, le respect des dispositions fédérales quant à l'exigence d'un permis de transporteur professionnel, l'immatriculation professionnelle du véhicule, l'intégration d'un tachygraphe ou encore l'exigence d'une assurance responsabilité civile passagers et conducteur particulière.

Seules deux catégories de chauffeurs professionnels pourraient cohabiter à l'avenir. Une catégorie de type A «service public» portant un signe distinctif de taxi permettant d'utiliser notamment les voies express et les places de parc communales prévues à cet effet. Ces chauffeurs pourraient être soumis à une redevance et elle pourrait relever essentiellement de la réglementation communale. L'autre catégorie regrouperait d'autres chauffeurs professionnels ou occasionnels, mais ne bénéficiant pas des mêmes prérogatives. Les conducteurs du service UberPOP ne pourraient donc pas exercer. Les professionnels d'UberX oui. **Laurent Antonoff**

